

A N N A L E S  
**BRETAGNE**  
PAYS DE L'OUEST

## Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

118-2 | 2011

Varia

---

# Gobbi, G rard, Le comte de Falloux, 1811-1886. Entre  glise et monarchie

Jean-Fran ois Tanguy

---



###  dition  lectronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2032>

ISSN : 2108-6443

###  diteur

Presses universitaires de Rennes

###  dition imprim e

Date de publication : 30 mai 2011

Pagination : 183-186

ISBN : 978-2-7535-1691-5

ISSN : 0399-0826

### R f rence  lectronique

Jean-Fran ois Tanguy, « Gobbi, G rard, Le comte de Falloux, 1811-1886. Entre  glise et monarchie », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 118-2 | 2011, mis en ligne le 30 juin 2013, consult  le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2032>

---

Ce document a  t  g n r  automatiquement le 2 mai 2019.

  Presses universitaires de Rennes

---

# Gobbi, Gérald, Le comte de Falloux, 1811-1886. Entre Église et monarchie

Jean-François Tanguy

---

## RÉFÉRENCE

GOBBI, Gérald, *Le comte de Falloux, 1811-1886. Entre Église et monarchie*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2011, 370 p.

- 1 Pour nos contemporains, le nom de « Falloux » n'évoque plus guère que la loi qui porte son nom, relative à la liberté de l'enseignement (15 mars 1850). Il y a même quelques années, elle fut évoquée dans le débat politique, d'abord lors des tentatives du gouvernement socialiste de fusionner enseignements public et privé entre 1981 et 1984, puis en 1994 lorsque le gouvernement Balladur voulut réformer une des rares dispositions de la loi qui fussent encore en vigueur (une des *dispositions* : son esprit, lui, rôde toujours parmi nous) : « Les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'État un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement » (art. 69). On sait que cette tentative entraîna une énorme manifestation « laïque » le 16 janvier 1994 et se brisa sur la censure du Conseil constitutionnel.
- 2 Or, Frédéric Alfred Pierre, vicomte de Falloux du Coudray (le titre de « comte » n'étant que de courtoisie) est un personnage dont l'intérêt ne se réduit pas à la loi du même nom. Sans doute n'a-t-il pas joué de rôle politique majeur. Il n'a été que brièvement ministre sous la Deuxième République, entre décembre 1848 et octobre 1849. Il fut député, censitaire de 1846 à 1848, puis élu du suffrage universel de 1848 à 1851, jamais plus ensuite : régulièrement battu de 1863 à 1869, il refusa de se porter candidat en février 1871. Par ailleurs, il fut académicien français à compter de 1856 sans que son œuvre littéraire ait été de premier plan, ni avant, ni après, mais ce n'est pas vraiment là

un cas isolé. Toutefois, sous cette apparence d'un échec politique global, il faut aller chercher l'influence, cet aspect si mystérieux de l'action humaine collective, influence qu'il eut comme auteur, comme journaliste, comme notable local, comme membre de cercles placés au cœur, non du pouvoir, mais du mouvement des idées religieuses et politiques de l'époque. C'est cet aspect du personnage qui justifie amplement la biographie que lui consacre Gérald Gobbi, livre issu d'une thèse soutenue à l'université Paris-X en 2009, sous la direction de Philippe Levillain.

- 3 L'ouvrage adopte un plan globalement chronologique, ce qui n'a pas lieu d'étonner s'agissant d'une biographie. Quatre parties : les années de formation (1811-1840) ; l'homme politique dans sa maturité, moment qui aurait pu déboucher sur la prise de plus importantes responsabilités si le destin (et peut-être les capacités propres de Falloux) n'en avait pas autrement décidé (1840-1851) ; le gentilhomme campagnard, opposant légitimiste et catholique « libéral » (1852-1870) ; les tristes dernières années avec les deuils successifs, la solitude, et le spectacle de la débâcle des forces politiques auxquelles il avait consacré sa vie (1871-1886). Les différents aspects de cette existence sont bien marqués : environnement familial, amitiés et liens intellectuels, carrière politique, idées, situation morale personnelle dans la complexité des courants d'idées dominants ou marginaux de l'époque, adversaires et ennemis, activités non politiques telles que celle de propriétaire terrien actif et novateur etc. Parmi les apports les plus intéressants de l'ouvrage, on notera :
  - 4 les pages 24 à 48 consacrées à la formation d'un jeune aristocrate (de fraîche date), non par l'école mais par la fréquentation des salons, suivie d'un véritable tour d'Europe de plusieurs années (Pays-Bas, Italie, Angleterre, Prusse, Russie, de nouveau Italie). La manière de faire l'éducation d'un jeune homme de son temps et de son milieu méritait ces pages, voire peut-être un peu plus ;
  - 5 les quelque quarante pages (175-212) où l'on voit se déployer l'activité d'un Falloux agrarien, voire agronome, lorsque les aléas politiques le contraignent à quitter Paris. Aussi bien les détails techniques relatifs aux cultures et à l'élevage que les mentions concernant la sociabilité des Falloux dans leur retraite angevine méritent une attention soutenue ;
  - 6 mais surtout, comme il se doit, l'étude d'un Falloux au cœur de la pensée catholique libérale, légitimiste toujours fidèle, fils soumis de l'Église, ne rompant jamais avec elle au contraire d'un Lamennais, mais conservant toujours son attitude critique et rationnelle, n'acceptant pas au nom de principes abscons de compromettre l'avancée concrète de ses idées et la possibilité de les réaliser. L'étude des relations de Falloux avec le comte de Chambord est un des éléments de cette démonstration, de même que celles, tumultueuses, avec Louis Veuillot ou, tardivement, avec le bouillant évêque d'Angers, M<sup>gr</sup> Freppel. Peut-être eût-il été encore plus pertinent de préciser l'état exact de ses relations avec un Lacordaire ou un Montalembert, les points de convergence et les discordances, au sein de cette pensée catholique-libérale. Falloux demeurera partisan d'une monarchie traditionnelle mais parlementaire et attaché aux droits et libertés individuelles. L'intérêt de l'exposé repose d'ailleurs en partie sur le fait que cette famille de pensée n'avait pas d'avenir, qu'elle sera balayée par le triomphe de la République et la montée corrélative d'un catholicisme de combat fort peu démocratique d'une part, d'un catholicisme acceptant les idées avancées de l'autre, ce dernier un peu plus tardif ;
  - 7 enfin, les idées de Falloux sur l'éducation, la place de l'Église dans celle-ci et la conception comme la mise en œuvre de la loi qui porte son nom. On regrettera presque que cette

part, tout de même essentielle, de l'œuvre, n'ait droit, somme toute, qu'à une place assez réduite. Si Falloux, ce n'est pas seulement « la loi Falloux », le fait que ce soit à peu près tout ce qui reste de lui aujourd'hui dans la mémoire aurait mérité, me semble-t-il, davantage que les dix-huit pages (119-132) qu'elle occupe dans l'ouvrage.

- 8 Les sources ne manquaient pas, à commencer par les écrits de Falloux, lui-même : ouvrages historiques, sur l'agriculture, sur la politique ; nombre de ses discours ont été imprimés ; et, bien entendu, ses *Mémoires d'un royaliste*, publiés à titre posthume en 1888, inachevés, mais de grand intérêt. Il faut ajouter ceux de ses amis, relations ou adversaires ; les nombreux articles dus à la plume de Falloux dans *Le Correspondant* ou ailleurs ; les documents parlementaires ; enfin, le très important fonds Falloux détenu par la Bibliothèque nationale (département des manuscrits – Nouvelles Acquisitions Françaises, 28125), comprenant d'innombrables lettres écrites ou reçues par Falloux, ce qui permettait de donner un ton très personnel à cette biographie.
- 9 Tout cela étant acquis, il faut hélas dire maintenant que cet ouvrage présente, tel qu'il est, des défauts assez graves, voire majeurs. Commençons par un des plus ahurissants : il ne comporte pratiquement aucune note, ni de complément, ni de références. Admettons que les premières aient été intégrées au texte, ce qui n'est pas la solution la plus claire mais on peut l'accepter. En revanche, aucun fait, aucune déclaration, aucune opinion rapportée ne sont étayés par la moindre référence à un texte ou à une source. Pire : le livre cite beaucoup. Or, l'immense majorité de ces citations n'est pas référencée, mis à part certains articles de journaux dont l'auteur donne la date et le titre de l'organe, mais c'est l'exception et non la règle. On sait en général qui parle mais pas toujours à quelle date, ni de quel type de document est extraite la citation, ce qui rend impossible pour le lecteur de se reporter aux sources, de les contrôler, règles de base de tout ouvrage scientifique. Parfois, les textes sont faciles à retrouver : les deux dialogues, très intéressants mais très peu analysés, entre Falloux et Abd el-Kader (p. 108-110), entre Falloux et Napoléon III (p. 243-245) sont tout simplement extraits des *Mémoires d'un royaliste* (tome 1, p. 365-372 et tome 2, p. 304-312). Mais ce jeu de piste est tout à fait impossible pour la plupart des lettres et autres documents. Ajoutons que l'auteur parle comme s'il était le premier à travailler sur le catholicisme libéral, puisque aucune référence historiographique ou bibliographique n'est disponible, ce qui n'est guère plus admissible.
- 10 Malheureusement, ce n'est pas tout. Il s'y ajoute un nombre élevé de négligences qui témoignent d'une relecture très insuffisante, par l'auteur, de son manuscrit ou de ses épreuves. Il est inévitable de laisser des coquilles, il n'est pas acceptable qu'il en reste des dizaines, au minimum : on ne peut ici en faire une liste, même réduite. Encore plus gênante, l'existence de barbarismes, dont on veut espérer qu'ils relèvent aussi de la négligence : « l'avenir lui souria » (p. 24), « le grand-père soustraya » (p. 35), « il y rejoigna » (p. 56), ou de fautes grossières comme « Victor Hugo prononça un discours emprunt de » (p. 57) etc. Négligences encore : [Falloux] « gagna Milan, la capitale piémontaise, alors sous domination autrichienne... » (p. 47) ; « [...] la France [...] déclara la guerre le 4 juillet [1870] à la Prusse » (p. 283) (le 4 juillet, la crise était à peine commencée, la mobilisation générale date du 15 et la déclaration de guerre du 19) ; « Le 30 avril [1849], le général Oudinot décida de mettre le siège à Rome. Le 30 juin, un ultime assaut final mit un terme à un siège bucolique d'un mois ».
- 11 Enfin, des passages laissent à penser que la connaissance par l'auteur de la période historique considérée par lui est bien incertaine et floue : p. 101, avec une confusion entre

le nombre d'élus *démocsocs* et républicains dans l'Assemblée constituante de 1848, ce qui donne l'impression que celle-ci était peu républicaine alors qu'elle l'était aux deux tiers ; p. 161, où l'auteur invente purement et simplement une avancée des élections législatives de trois ans (de 1855 à 1852) alors que le scrutin était très normalement prévu en 1852, conformément à l'article 31 de la constitution ; et cet essai d'histoire-fiction, p. 279 : « Devant l'ampleur de sa défaite [les législatives de 1869], Napoléon III céda, malgré lui, le pouvoir au Parti de l'Ordre dont les cléricaux étaient l'élément essentiel ». Là encore, un travail un peu plus approfondi et méthodique aurait permis d'éviter l'énoncé de pareilles erreurs.

- 12 Au total, un beau sujet qui semble donné à l'état d'inachèvement. C'est un peu dommage.